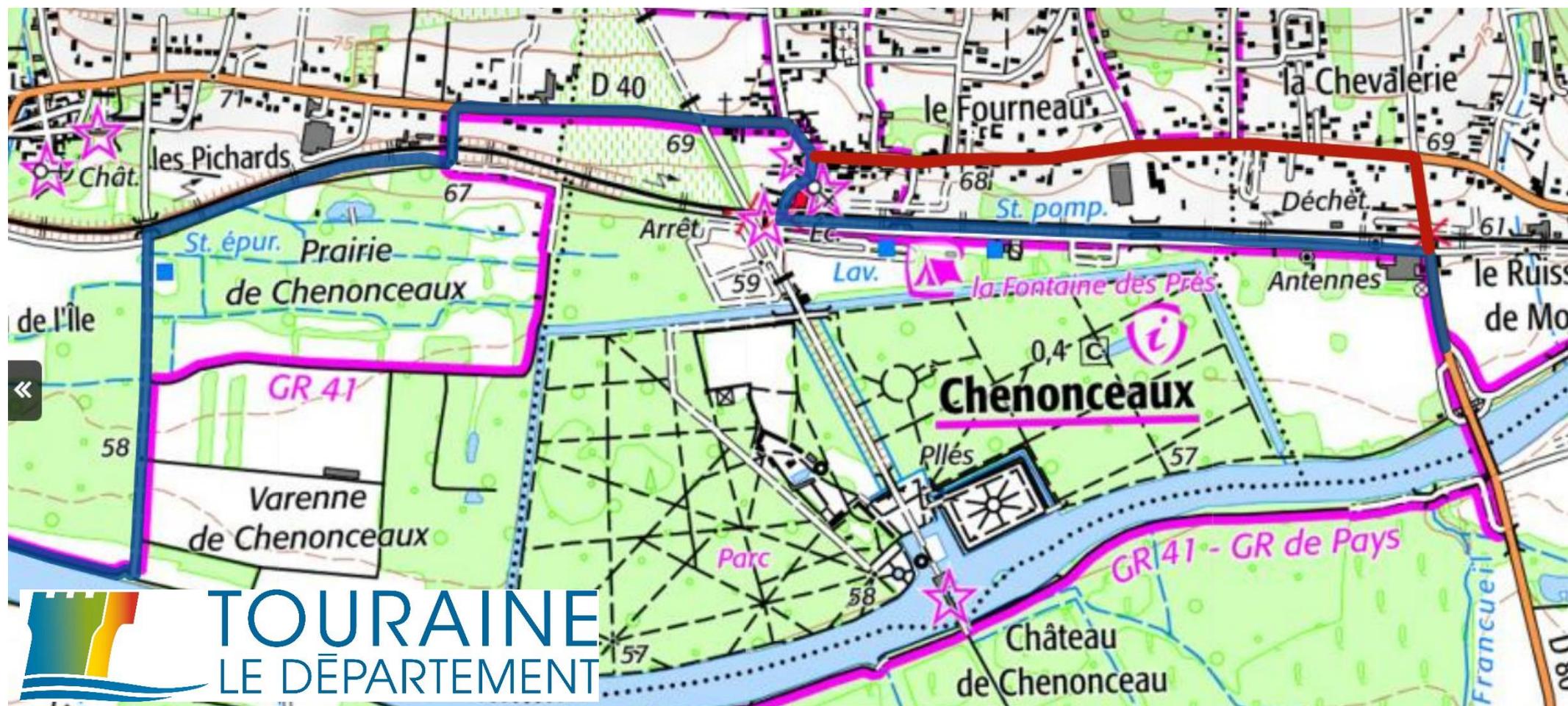




# Itinéraire cyclable « Cœur de France à vélo »

## CONTOURNEMENT ROUTE BARREE à Chenonceaux

Conformément à un arrêté municipal du 17 JUIN AU 17 SEPTEMBRE 2023, l'accès à la rue de la Fontaine des Prés et au chemin latéral n°130 est interdit. Suivre le contournement par la rue Bretonneau - RD 40 (en rouge sur le plan).



**TOURAINES**  
LE DÉPARTEMENT